



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
COMMUNICATION
RELATIVE A
L'ADAPTATION DE
L'ORGANISATION DES
SERVICES.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLARD à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-29-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

COMMUNICATION
N° 2020-29-BS

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de poursuivre la mise en œuvre, initiée en juillet 2019, du nouveau projet de direction de la direction de l'exploitation, il est apparu nécessaire d'adapter l'organisation de cette direction. Elle doit en effet relever dans les années à venir de nombreux défis :

- Faire vivre ce projet de direction, notamment dans sa dimension de **modernisation des outils et des pratiques**, en rapprochant les activités et l'encadrement sur les territoires,
- Garantir l'effectivité de l'**objectif d'amélioration des conditions de travail et de vie des agents** en optimisant la répartition des activités et la charge de travail entre les services, en favorisant une présence forte sur les territoires et auprès des ouvrages, en prévoyant les formations et reconversions nécessaires pour les agents et en organisant la transition digitale,
- **Régénérer et réhabiliter les ouvrages existants** en mettant en œuvre le plan pluriannuel d'investissement ambitieux voté par le Comité syndical en 2019, avec environ 10 M€ de travaux annuels sur les ouvrages,
- Préparer la direction à l'**exploitation future du cinquième ouvrage** en cours de construction, le casier pilote de la Bassée, qui aura vocation à intégrer son périmètre d'action à compter de sa mise en service,
- Impulser la **politique de développement des énergies renouvelables** conformément aux réorientations votées par le Comité syndical en 2019, notamment en matière de panneaux photovoltaïques (flottants, terrestres, sur les bâtiments) ou encore de verdissement des pratiques (véhicules par exemple),
- Répondre aux **exigences accrues en termes de sécurité, de sûreté et de fiabilité** des installations hydrauliques, facilitées par un dialogue étroit et maîtrisé avec les tutelles, les partenaires et les prestataires.

Afin d'y parvenir, une restructuration des missions et activités a permis de créer le nouvel organigramme, présenté en annexe 1 qui s'appuie sur :

- La **concentration de toutes les régies opérationnelles de la direction au sein de cinq unités d'exploitation** rattachées à un même service qui coordonne par ailleurs la maintenance et la logistique. Cette disposition permet de recentrer l'activité des équipes au bénéfice d'une exploitation modernisée, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages et favorise la mutualisation des compétences pour une meilleure réactivité ;

- La **répartition des activités support et de surveillance des ouvrages dans deux services distincts** : d'une part, le service sécurité et sûreté des installations pour une meilleure lisibilité et garantie de l'action de contrôle interne et d'autre part le service valorisation et modernisation des ouvrages pour une meilleure intégration des activités de programmation, de conception et de réalisation des projets mais aussi des enjeux environnementaux.

Il sera dès lors également nécessaire de mettre en cohérence les fiches de poste avec les nouveaux attendus, ce qui engendrera le changement de catégorie de certains postes, avec enrichissement d'activités. À ce stade sont ciblés les postes de coordonnateurs-exploitants, exploitants, responsables des équipes d'entretien, responsables du contrôle des ouvrages, chargés d'études et chargés d'affaires. Ces réévaluations ouvriront des possibilités d'évolution aux agents en poste, lorsque ceux-ci seront promouvables ou qu'ils auront réussi un concours ou un examen professionnel.

Enfin, afin que le nom de cette direction reflète plus fidèlement l'entièreté des missions qui y sont exercées, il est proposé de la renommer **Direction des aménagements hydrauliques**.

Le travail réalisé sur les missions de la Direction de l'Exploitation a ainsi amené à étudier également l'organisation de l'EPTB de façon plus générale, les missions des différentes directions étant nécessairement imbriquées les unes dans les autres.

C'est pourquoi d'autres ajustements dans l'organisation des services sont proposés.

Ainsi, le poste de gestion automatisée des ouvrages, jusqu'à présent prévu au sein de la Direction de l'Exploitation, est transféré à la Direction des Systèmes d'Information afin d'y positionner un.e responsable de projet en charge de la modernisation et de l'automatisation des ouvrages. Le besoin a en effet été redéfini et il correspond plutôt à un profil d'un chef de projet ingénieur informatique, capable de faire le lien avec les éléments d'exploitation. À terme, cette personne serait en charge du maintien du système en conditions opérationnelles. Au vu de l'intégration au sein de la DSI de cette mission, une restructuration est proposée avec création de trois pôles :

- **Infrastructures et support aux utilisateurs**, en charge du maintien en conditions opérationnelles du parc informatique, du développement des outils et moyens liés aux technologies de l'information et de la communication dont l'accompagnement des utilisateurs et des autres directions dans leurs mutations ayant un impact ou une dimension TIC, et la sécurisation des systèmes,

- **Géomatique** en charge de l'exploitation, du support aux utilisateurs et du développement du Système d'Information Géographique,

- **Télégestion** qui porterait cette nouvelle activité de maintien en conditions opérationnelles et les projets d'évolution des systèmes de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) utilisés à l'EPTB pour piloter les lacs-réservoirs.

En outre, la question du positionnement du laboratoire, aujourd'hui au sein du service Environnement et biodiversité de la Direction de l'Appui aux Territoires, a été soulevée. Nombre de ses missions relèvent en effet de besoins de l'exploitation et de l'hydrologie, notamment :

- **les mesures de débits (jaugeages)**, qui relèvent des fonctions de base de gestionnaire d'ouvrages hydrauliques, sont indispensables pour la gestion des débits de prélèvements et de restitution. Ces informations permettent de disposer d'une évaluation précise et réelle des valeurs de débits, contradictoire aux valeurs des stations de mesures de nos installations ;

- **les mesures de la qualité des eaux**, suivi réalisé depuis la création des ouvrages. Au droit de nos ouvrages, notre programme de surveillance permet de suivre les pollutions diffuses et accidentelles.

Afin d'optimiser l'activité du laboratoire, dont l'importance pour l'EPTB est réaffirmée, et de mutualiser les moyens d'action des équipes en réorientant les attendus vis-à-vis des deux agents, il est proposé de l'intégrer au sein de la Direction de la Bassée et de l'Hydrologie.

Dès lors, la direction de la Bassée et de l'Hydrologie a souhaité revoir son organisation pour accueillir dans les meilleures conditions cette équipe, articuler les missions actuelles avec les nouvelles missions et faire face à la rapide montée en charge du projet de la Bassée et à la nécessité de tisser la relation avec le territoire pour accompagner les travaux.

Il est ainsi proposé conformément à l'organigramme présenté en annexe 2 :

- **La création d'un service hydrologie** pour un meilleur management de la compétence et un renforcement de la capacité de développement après intégration de l'équipe du laboratoire, avec en son sein, la **création d'un pôle hydrométrie** intégrant notamment les deux agents du laboratoire.

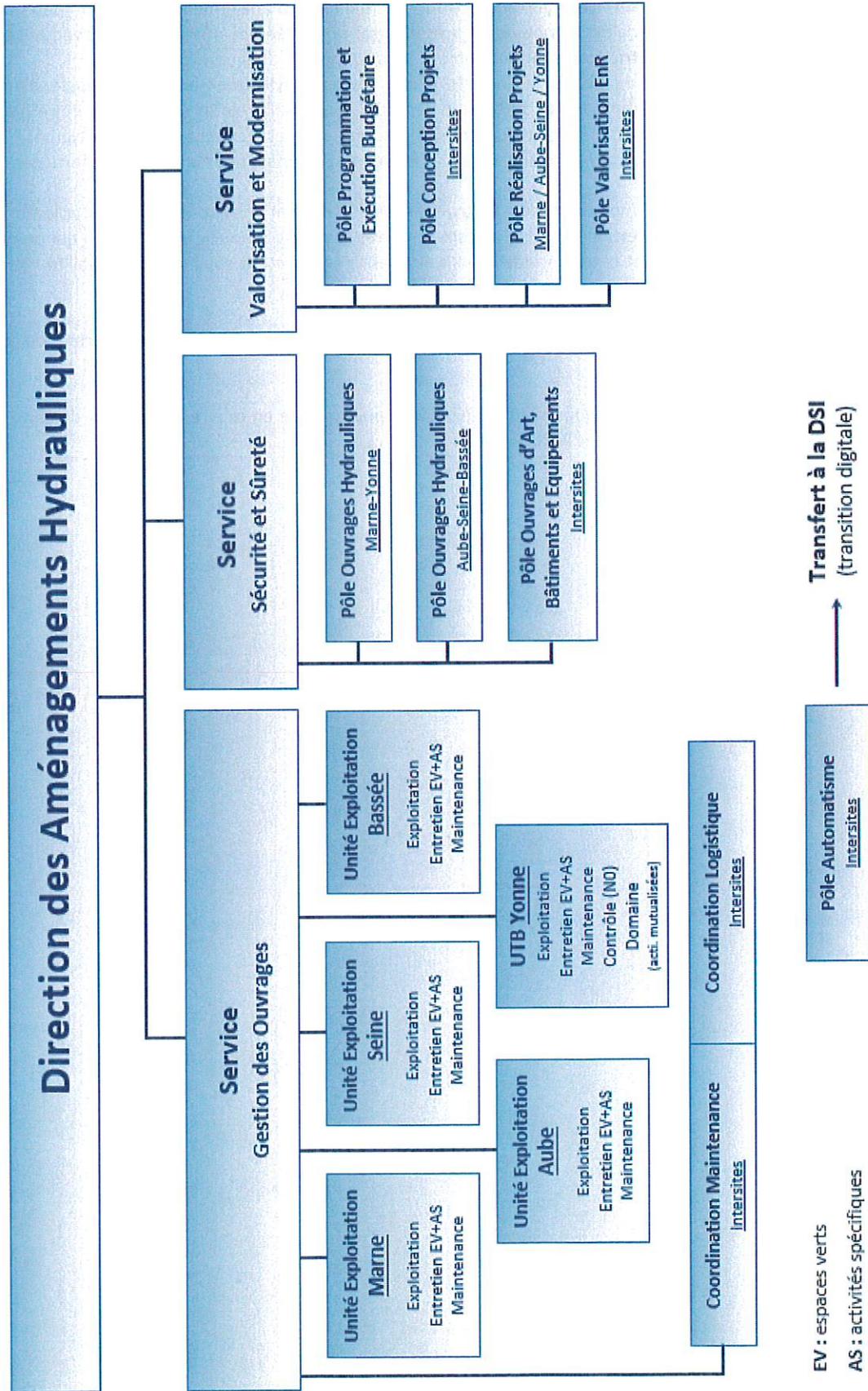
- **La transformation du poste de chef de projet foncier environnement en un poste d'adjoint au directeur de projet** pour renforcer le pilotage et le reporting et créer la relation avec le territoire (pas de lien hiérarchique avec les deux postes de chefs de projet consacrés au pilotage technique des travaux). Il n'est pas proposé de création de service afin de maintenir un management compact pour une équipe à forte compétence.

Une période transitoire de 3 mois, de mise en œuvre de ces transformations est nécessaire pour le transfert des dossiers et la réécriture de certains profils de poste impactés par cette nouvelle organisation qui prendra effet au 1^{er} octobre 2020. Pendant cette période transitoire, les agents restent sous la responsabilité hiérarchique actuelle.

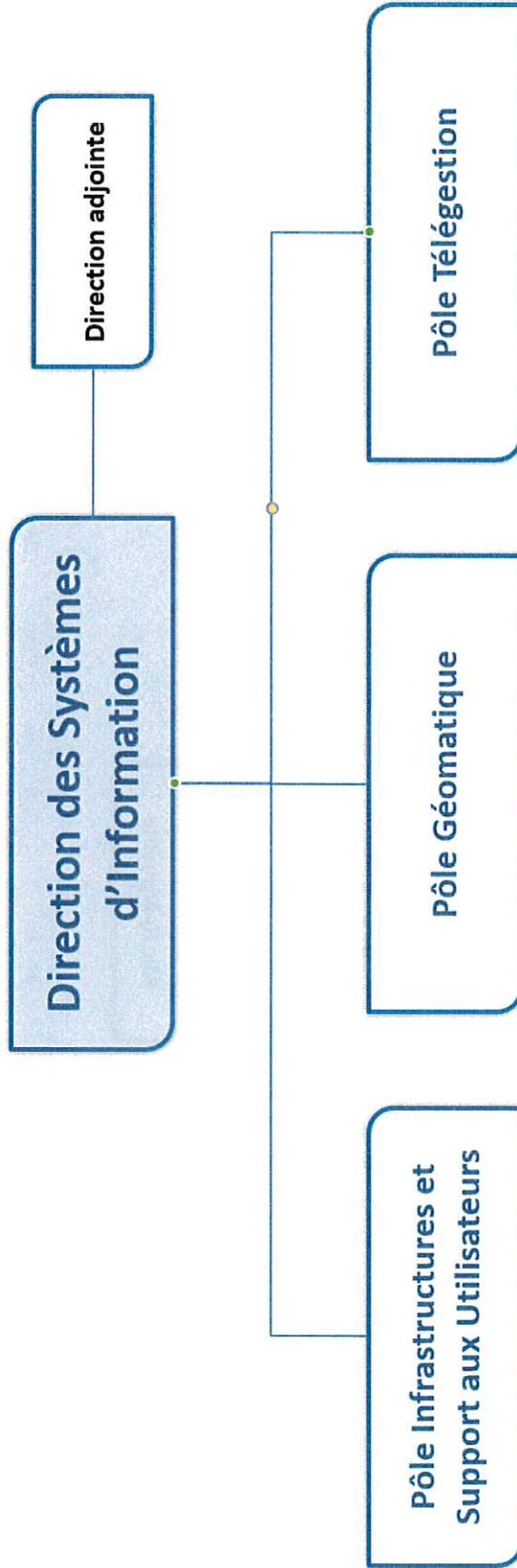
Des réunions mensuelles seront organisées avec les représentants du personnel pour les informer de cette mise en œuvre progressive.

L'avis du Comité technique du 16 juin 2020 a été sollicité pour la mise en œuvre progressive de cette nouvelle organisation à compter du 1^{er} juillet 2020.

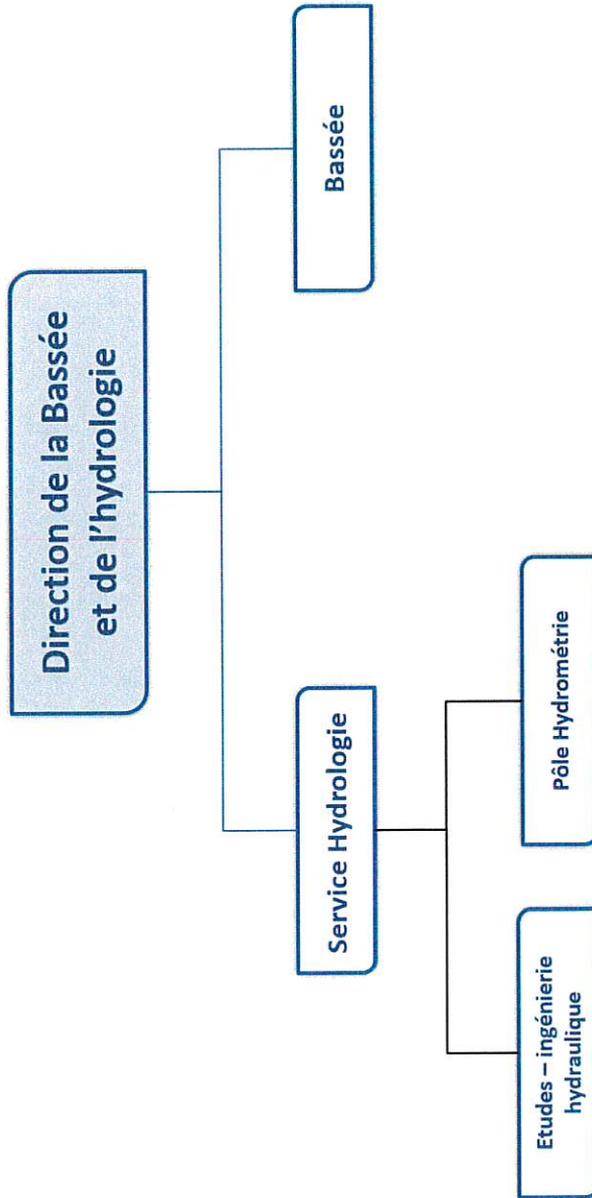
Annexe 1 – Organigramme de la Direction des Aménagements Hydrauliques



Annexe 2 – Organigramme de la Direction des Systèmes d'information



Annexe 3 – Organigramme de la Direction de la Bassée et de l'Hydrologie



Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner acte au Président de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'adaptation de l'organisation des services de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis